

Procès-verbal N°61 : Assemblée Générale – Partie II

5 septembre 2023

 La Réunion

14 h-18 h (heure locale)

Les membres de l'assemblée générale (AG) du Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques (CCRUP) se sont réunis le cinq septembre deux mille vingt-trois, à quatorze heures, à l'entrée du conseil régional de La Réunion, pour visiter ensemble et dans un dialogue permanent les infrastructures aquacoles de la **SCEA Aquacole du Koloss** et le port de pêche de **Sainte-Marie**, conformément à une inscription préalable. Ces visites ont pu compter sur une traduction en trois langues (portugais, français et espagnol) de façon à faciliter les échanges.

- **Visite des infrastructures aquacoles : SCEA Aquacole du Koloss**

En arrivant sur le site de la visite (Saint-André), les membres du CCRUP présents ont été accueillis par M. Yann Robert, gérant de la SCEA Aquacole du Koloss, puis la visite guidée a commencé. Notre hôte a commencé par expliquer que le projet est cofinancé par l'Union européenne et qu'il a pour objectif la production aquacole locale au moyen d'un soutien à l'investissement (dans l'aquaculture continentale et marine), ainsi que le renforcement des installations de production existantes. Il a indiqué que l'exploitation aquacole produit actuellement de la spiruline (*Spirulina platensis*) et du tilapia rouge de Floride (*Hybride Oerochromis*).

Lors de la présentation des installations aux membres et participants de l'AG du CCRUP, notre hôte a expliqué que les infrastructures d'exploitation du tilapia rouge de Floride sont composées de 12 unités d'élevage de 600 m² et de 3 bassins de rétention de 6,66 m³, pour une capacité de production de 20 tonnes par an. Il a ajouté que ce projet, situé dans l'est de La Réunion, permettait de réduire le déséquilibre dans la répartition des exploitations aquacoles sur l'île, dont la plupart sont situées à l'ouest de l'île. Il a également précisé que la production de tilapia rouge de Floride est basée sur un système de bassins en série avec une alimentation en eau commune, renouvelée en permanence et provenant d'un réservoir de pompage situé à proximité.

Il a expliqué en détail le processus d'élevage du tilapia : les alevins sont d'abord placés dans deux bassins, jusqu'à ce qu'ils atteignent 12 grammes, avant d'être répartis dans d'autres bassins. À la fin d'un cycle de deux ans, les tilapias atteignent un poids commercialisable. La SCEA approvisionne régulièrement trois magasins en tilapia frais et entier.

Il a déclaré que jusqu'en 2017, les alevins étaient fournis par une entreprise locale, mais comme il n'y a plus d'écloseries à La Réunion, les tilapias sont importés de Thaïlande.

L'activité secondaire de la SCEA aquacole du Koloss est la production de spiruline, cultivée dans un bassin de 150 m² et 20 cm de profondeur. La production est réalisée sous serre pour assurer de bonnes conditions, et le milieu de culture est minéralisé, offrant un environnement salin et alcalin lors de la culture. Après 3 mois, le produit est prêt à être récolté.

Il convient de souligner que nous étions accompagnés par des représentants des gouvernements espagnol et portugais et en partie par des représentants de la Commission européenne, de l'Agence européenne de contrôle des pêches et du gouvernement français.

- **Visite du port de pêche de Sainte-Marie**

Après la visite des infrastructures aquacoles, les membres et participants aux réunions du CCRUP se sont rendus au port de pêche de Sainte-Marie, où ils ont été accueillis par le pêcheur Charles Delmas. Celui-ci a précisé que le port de Sainte-Marie est le seul port de pêche et de plaisance du nord-est de l'île et qu'il a été construit en 1996. Afin de renforcer l'attractivité du port et le transformer en un véritable pôle économique et touristique, la Communauté intercommunale du nord de la Réunion, en collaboration avec la ville et les habitants de Sainte-Marie, conduit depuis 2018 un énorme projet de rénovation et d'agrandissement. Ce projet consiste à prolonger la digue de trente mètres pour limiter l'ensablement du port et à rénover le bassin existant pour accueillir 350 bateaux, contre 180 précédemment.

Les pêcheurs professionnels ont accès à des installations portuaires de qualité et ont la possibilité de vendre leurs produits frais directement au marché de poisson.

M. Charles Delmas a indiqué que la flotte est majoritairement composée de bateaux artisanaux opérant dans des zones côtières, mais qu'il existe également des

bateaux de plus grandes dimensions opérant dans des zones *offshore*, via un réseau de DCP ancrés au large, autour de l'île.

Il a expliqué que le problème dans la région est lié à la pêche récréative, puisqu'il n'y a pas de limite de capture pour les bateaux de plaisance. Il a ajouté qu'il y a environ 20 fois plus de bateaux de plaisance que de bateaux de pêche professionnelle déclarés, et qu'environ 1 000 tonnes de poissons sont débarquées chaque année provenant de la pêche de plaisance. On estime que tous les bateaux de plaisance n'appartiennent pas à de vrais plaisanciers et qu'une grande partie d'entre eux vendent du poisson pêché illégalement, ce qui porte préjudice aux pêcheurs professionnels. Les espèces ciblées par la pêche récréative illégale sont les espèces pélagiques et d'eau profonde, à forte valeur commerciale.

M. Charles Delmas a remercié les membres pour leur présence et a mis fin à la visite.